



Erreur durant l'operation

Par **colline72**, le **11/02/2019** à **09:42**

bonjour

j'ai été opéré il y a 2 mois pour mon problème de santé qui consistait a retirer la première cote du coté droit pour soulager la compression de l'artère entre la clavicule et la première cote. cela m'a été proposé après les sceances de kiné adapté qui n'ont pas étaient efficaces. a cause de cette compression j'avait des douleur dans le cou l'épaule le bras et main et cela ne pouvait qu'empirer dans le temps.

cela faisait déjà un an et demi que j'étais en arrêt maladie mais reconnu en maladie professionnel car j'avait des tendinites mais lorsque ma pathologie a était reconnu par des examen approfondi je suis passe en arrêt maladie normal.

lorsque j'ai eu mon entretien avec le chirurgien il m'a informait qu'il pouvait y avoir des risques mais lorsque je lui ai demandé les quels complications et si il avait rencontré beaucoup de problème il m'a affirmé qu'il n'avait jusqu'à présent rencontré aucun soucis et que une fois opéré je resterais 4 jours a l'hôpital et ensuite j'aurais 1 mois d'arrêt et après je pourrais reprendre mon travail.

sauf que voila ca c'est pas passé comme ca !

a mon réveil j'ai eu la surprise de ne plus pouvoir bouger ma mains droite et j'avais très mal a partir du coude jusque dans les doigts et peu mal a l'épaule alors que ca devait être a ce niveau ou la douleur devait être la plus fort !

d'après lui c'était la première fois que se cas se présenté a lui donc ne savait pas se qu'il c'était passé.

et au lieu de 1 mois d'arrêt le chirurgien m'en a mis 2 mois d'arrêt et des sceances de reeducation pour ma mains et prescrit des médicaments a base de morphine car les douleur étaient très forte mais n'a pas fait d'examen complémentaire pour savoir ou été le soucis et m'a renvoyé chez moi comme c'était prévu !

a se jours je souffre toujours autant si ce n'est pas plus du aux séance de kiné.

mon kiné m'a informé que ca sera très long pour récupérer la motricité de ma mains.
je me retrouve avec des douleurs plus fortes d'avant ne pouvant plus conduire et dépendre de mon entourage pour tout les gestes du quotidiens car je suis droitière et a chaque manipulation de se bras droit je souffre énormément...
aujourd'hui je m'inquiète car je suis divorcé célibataire avec 2 enfants a charges et je me retrouve avec un revenu diminué et je risque de perdre définitivement mon travail...
d'après vous est ce que je peu prétendre une indemnité pour cette erreur qui me met dans une position de précarité ?

Par **morobar**, le **11/02/2019** à **09:54**

Bonjour,

Il est toujours possible de faire reconnaître une erreur médicale.

SI vous avez une protection juridique, c'est le moment d'ouvrir un dossier sinistre.

Vous pouvez aussi rechercher une association d'aide aux victimes d'erreurs médicales.

==

<https://association-aide-victimes-france.fr/accueil-association-daide-a-lindemnisation-victimes/responsabilite-medicale-accident-medical/faute-erreur-medicale-victimes>

==

<http://association-aide-victimes.com/accident-corporel/erreur-medicale>

==

Il existe d'autres associations, mais je n'en connais la qualité d'aucune.

Par **colline72**, le **12/02/2019** à **02:54**

merci de votre aide . j'ai effectivement une protection juridique je vais donc voir cela avec eux.

Par **CarolineDenambride**, le **20/02/2019** à **10:31**

Chère Madame,

Vous avez la possibilité soit de saisir la Commission d'indemnisation des accidents médicaux, soit un Tribunal, dans le but qu'une expertise soit diligentée et que les éventuelles fautes soient déterminées.

Sur cette base, une indemnisation est alors envisagée.

Très cordialement,

Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com>